



RÈGLEMENT DE L'ANIMATION HALLOWEEN

« PEUR SUR COUBRON ! »

VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

**Service Culturel,
Animations et Festivités**

133, rue Jean Jaurès

93470 COUBRON

culturel@coubron.fr

téléphone 01 43 88 71 45

télécopie 01 43 88 63 85

Réf : Culturel/PhL

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

Les inscriptions se font en cliquant sur le lien suivant pour remplir le formulaire en ligne **jusqu'au jeudi 30 octobre 2025** : <https://forms.gle/dJueUPZN9CDSQ6vR8> Les inscriptions seront possibles sur place le vendredi 31 octobre Maison Dacheville (renseignements : culturel@coubron.fr)

Les mineurs de moins de 13 ans doivent être accompagnés de leurs parents ou d'un adulte désigné comme responsable par les parents et clairement identifié dans la fiche d'inscription

Concernant les mineurs de plus de 13 ans non accompagnés, les parents doivent signer une décharge au moment de l'inscription.

La ville décline toute responsabilité en cas d'accident. La ville peut photographier les participants et utiliser leur image sur différents supports de communication sans limitation de temps

L'inscription à l'animation Halloween vaut prise de connaissance du règlement et acceptation de celui-ci.

RÈGLES DU JEU

Cette animation est un jeu à réaliser en famille ou entre amis.

Les départs seront effectués toutes les demi-heures de 17h30 jusqu'à 21h00

Pour chaque créneau horaire, un groupe de 15 personnes maximum sera constitué. Les équipes au sein de chaque créneau sont constituées dans l'ordre des inscriptions en ligne.

Il pourra vous être demandé de décaler de créneau si celui que vous sollicitez est complet

Il est demandé d'arriver un quart d'heure avant l'horaire pour obtenir les précisions sur le jeu

Nous vous souhaitons de passer un moment effroyable !